

ST M'HERVÉ



DECEMBRE 1990

INFORMATIONS N°2

LE MOT DU MAIRE

Une année s'achève, une autre commence, vous allez en profiter pour vous réunir en famille et formuler des vœux. C'est aussi le moment de revivre les événements de l'année et, pour certains, de faire le point.

Notre commune doit, elle aussi, faire son bilan, financier bien sur, mais surtout mesurer ces réalisations et envisager l'avenir. C'est l'affaire de l'équipe municipale et à travers ce bulletin nous vous invitons à partager ces informations.

Je tiens à ce que vous tous, vous soyez associés aux projets de SAINT M'HERVE, notre commune ne peut vivre et se développer qu'avec l'assentiment et la participation de tous.

Qu'avez vous pu déjà constater ?

- La création de la Bibliothèque,
- Le goudronnage de chemins,
- La rénovation de la salle de la Mairie,
- La création des espaces verts aux entrées de SAINT M'HERVE,
- Les travaux d'aménagement du plan d'eau en collaboration avec ces riverains.

Que faut-il entreprendre ?

- Construction de la salle "Louis Grimoux" route de balazé,
- L'assainissement du bourg 1er tranche,
- L'étude du Plan d'Occupation du Sol,
- Travaux de consolidation de l'église,
- Aménagement du Centre Bourg.

Ces réalisations et ces projets ne sont pas sans vous poser des questions, la commission de l'information a voulu vous en dire plus par l'intermédiaire de ce bulletin. Il va sans dire que le Conseil Municipal et moi-même restons à l'écoute de chacun pour mettre en oeuvre des actions au service du plus grand nombre.

Permettez-moi enfin de vous présenter, ainsi qu'à votre famille mes Vœux de très bonne et heureuse Année 1991.



SECRETARIAT DE MAIRIE

Téléphone : 99.76.70.01

HEURES D'OUVERTURE :

LUNDI : 9 H 00 - 12 H 00 -- 14 H 00 - 17 H 00
 MARDI : 9 H 00 - 12 H 00 -- 14 H 00 - 18 H 30
 MERCREDI : 9 H 00 - 12 H 00 -- 14 H 00 - 17 H 00
 JEUDI : 9 H 00 - 12 H 00 -- 14 H 00 - 17 H 00
 VENDREDI : 9 H 00 - 12 H 00 -- 14 H 00 - 17 H 00
 SAMEDI : 9 H 00 - 12 H 00

Mademoiselle GUIHENEUF Christine, Secrétaire de Mairie, vous informe de la venue de Mademoiselle BRIAND Catherine, Agent administratif, en poste depuis le 19 Mars 1990.

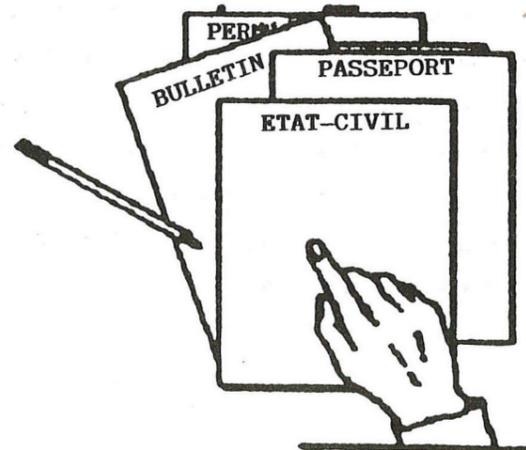
PERMANENCES

MSA :

MARDI APRES MIDI 14 H 00 - 18 H 00
 JEUDI APRES MIDI 14 H 00 - 17 H 00

AIDE SOCIALE :

MARDI ET JEUDI MATIN 9 H 00 - 12 H 00



FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Comment se procurer ?	PIÈCES JUSTIFICATIVES	ou s'adresser ?	coût
FICHE D'ETAT-CIVIL Validité 3 mois	Livret de famille ou extrait de l'acte de naissance avec filiation	Mairie de votre choix	gratuit
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ Validité 10 ans	Demande faite sur un formulaire fourni par la Mairie Première délivrance : Un extrait de naissance, le livret de famille, 2 photographies de face, récentes, un timbre fiscal. Date et lieu de naissance des parents de l'intéressé (impératifs). Pour les personnes mineures, même pièces, plus autorisation parentale (imprimé délivré à la Mairie). Pour les personnes nées à l'étranger, nées de parents étrangers ou mariés à un étranger, se renseigner à la Mairie. Renouvellement : La carte périmée, un timbre fiscal et 2 photographies de face récentes. Livret de famille, Démarche Identique pour les personnes mineures et autorisation parentale. Pour les mineurs, il y a possibilité de changer le photo d'identité sur la carte d'identité en cours de validité (s'adresser à la Mairie).	Votre Mairie	115 F
CARTE D'ELECTEUR	Livret de famille, livret militaire, passeport ou carte d'identité. Justification de domicile. Le cas échéant : décret de naturalisation. Condition : être âgés de 18 ans, être de nationalité française.	Votre Mairie	gratuit
CERTIFICAT DE NATIONALITÉ FRANÇAISE	Pour les Français d'origine : Livret de famille des parents ou copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation. Pour ceux qui ont acquis la Nationalité Française : copie de la décision qui l'a conférée ou de la déclaration dûment enregistrée. Pour tous les autres cas, le greffier indiquera les pièces à fournir. Par correspondance : copie de l'acte de naissance avec filiation, une enveloppe timbrée à ses nom et adresse.	Secrétariat Greffier du Tribunal d'Instance 6, rue de Paris RENNES	gratuit
EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE Bulletin n° 3	Enveloppe timbrée + fiche d'état civil Par correspondance : Demande écrite avec indication de la date et du lieu de naissance, filiation. (Imprimé à prendre à la Mairie).	Casier Judiciaire National 44079 NANTES Cedex 01	gratuit
PASSEPORT Validité 5 ans	Demande faite sur un formulaire fourni par la Mairie Première délivrance : carte Nationale d'identité (ou à défaut toute pièce normalement requise pour pouvoir l'obtenir). Livret de famille. Déclaration de domicile sur l'honneur, 2 photographies de face, récentes, un timbre fiscal ou chèque. Renouvellement : passeport périmé (il remplace la carte nationale d'identité), justification de domicile, 2 photographies de face, récentes, un timbre fiscal ou chèque.	Votre Mairie	350 F
ATTESTATION D'AUTORISATION de sortie de France pour mineur non émancipé de moins de 18 ans.	carte Nationale d'identité ou passeport du déclarant. carte Nationale d'identité du mineur ; livret de famille des parents. copie du Jugement attribuant le droit de garde ou de l'acte attribuant la tutelle lorsque le déclarant n'a pas le plein exercice de l'autorité parentale ou lorsqu'il n'est pas l'un de ses parents.	Votre Mairie, accompagné de l'enfant	gratuit
DECLARATION DE NAISSANCE	certificat de naissance signé par le médecin ou la sage-femme qui a procédé à l'accouchement. Livret de famille	Mairie du lieu de naissance dans les 3 jours qui suivent le naissance	gratuit
COPIE DE L'ACTE DE NAISSANCE	Une pièce indiquant ses nom, prénoms et date de naissance (nom de jeune fille pour les femmes mariées). Si la demande est faite par un ascendant, un descendant ou le conjoint de l'intéressé(e) : Les renseignements indiqués ci-dessus et une preuve de la filiation ou de l'alliance. Si la demande est faite par une autre personne : Les renseignements indiqués ci-dessus et une autorisation du Procureur de la République. Par correspondance : la demande signée, portant les renseignements ci-dessus et une enveloppe timbrée à ses nom et adresse.	Mairie du lieu de naissance	gratuit

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE	Sans filiation : Nom, prénoms et date de naissance de l'intéressé(e) (nom de jeune fille pour les femmes mariées). Par correspondance : même formalités que pour la copie de l'acte de naissance. Avec filiation : même conditions que pour la copie de l'acte de naissance.	Mairie du lieu de naissance	gratuit
MARIAGE CIVIL	Pièces d'identité, justification de domiciles, extraits des actes de naissance avec filiation (de moins de 3 mois), renseignements concernant les témoins (2 minimum). Un mois avant la date fixée : visite médicale prénuptiale (résultats confidentiels). Les bans sont publiés à la remise des certificats médicaux.	Mairie choisie pour le mariage : celle du domicile de l'un des futurs conjoints.	gratuit
COPIE DE L'ACTE DE MARIAGE	Mêmes formalités et mêmes conditions que pour la copie de l'acte de naissance en indiquant les noms et prénoms des conjoints et la date du mariage.	Mairie du lieu du mariage	gratuit
EXTRAIT DE L'ACTE DE MARIAGE	Les noms, prénoms des conjoints et la date du mariage. Par correspondance : Les renseignements ci-dessus et une enveloppe timbrée à ses nom et adresse.	Mairie du lieu du mariage	gratuit
DECLARATION DE DECES	Renseignements complets sur la personne décédée. La déclaration devra signer l'acte de décès et demander le permis d'inhumer en produisant le certificat de constatation du décès.	Mairie du lieu de décès, dans les 24h.	gratuit
COPIE DE L'ACTE DE DECES	Nom, prénoms et date du décès du défunt. par correspondance : les renseignements ci-dessus et une enveloppe timbrée à ses nom et adresse.	Mairie du lieu de décès.	gratuit
CARTE GRISE	POUR LES VEHICULES NEUFS : Demande faite sur un formulaire officiel fourni par la préfecture et délivré en mairie. Pièce d'identité, attestation de domicile du propriétaire du véhicule, pièces remises par le concessionnaire (certificat de vente, document dit "feuille de mines" en double exemplaires éventuellement : certificat de douane, règlement des droits. Pour les véhicules d'occasion : Dans les 15 jours d'achat : pièce d'identité, attestation de domicile du propriétaire du véhicule et pièces remises par le vendeur (certificat de vente, carte grise barrée, vignette, attestation d'inscription de gage ou de non-inscription (le gage) règlement de droits. Le vendeur aura rédigé le certificat de vente en deux exemplaires (l'un est envoyé directement à la préfecture) et "barré" la carte grise en inscrivant la date de la vente et en apposant sa signature.	Préfecture 3, av de la Préfecture 35026 RENNES céex Les imprimés peuvent être retirés en mairie.	moins de 10 ans 115 F par cheval plus de 10 ans 57,50 F
DUPLICATA LIVRET DE FAMILLE	En cas de perte, fournir l'état-civil des conjoints et des enfants. En cas de divorce, un duplicata peut-être délivré se munir de préférence de l'original, sinon fournir l'état-civil des conjoints et des enfants.	Mairie du lieu de mariage	gratuit
CERTIFICAT DE VACCINATION	certificats originaux ou le carnet de santé de l'enfant.	à votre Mairie	gratuit
CERTIFICAT DE CONCUBINAGE	Se présenter à la Mairie avec 2 témoins domiciliés dans la commune et munis de pièces d'identités.	à votre Mairie	gratuit
PARRAINAGE CIVIL	Faire la demande 10 jours avant la date choisie, muni du livret de famille.	à votre Mairie	gratuit
PERMIS DE CONSTRUIRE	Toutes nouvelles constructions, toutes modifications extérieures de construction, aussi minimes soient-elles sont soumises à permis de construire.	à la Mairie du lieu de la construction	gratuit

SAINT-M'HERVE

BILAN DEMOGRAPHIQUE

ANNEES	Population Municipale Totale	Population agglomérée		Population éparsé		Solde Migratoire
		Nombre	%	Nombre	%	
1954	1292	198	15,3	1094	84,7	
1962	1215	261	21,5	954	78,5	
1968	1217	245	20,1	972	79,9	- 88
1975	1189	243	20,4	946	79,6	- 86
1982	1193	288	24,1	905	75,9	- 6
1990	1147					

BILAN

- Diminution quasi constante de population municipale totale depuis 1954 (- 13 %)
- Forte augmentation de population agglomérée dans les périodes 1954 - 1962 (+ 32 %) et 1975 - 1982 (+ 18 %)
- Baisse quasi constante de la population éparsé (hormis la période 1962 - 1968)
- Réduction du déficit du solde migratoire au cours de la période 1975 - 1982

VIE DE LA COMMUNE

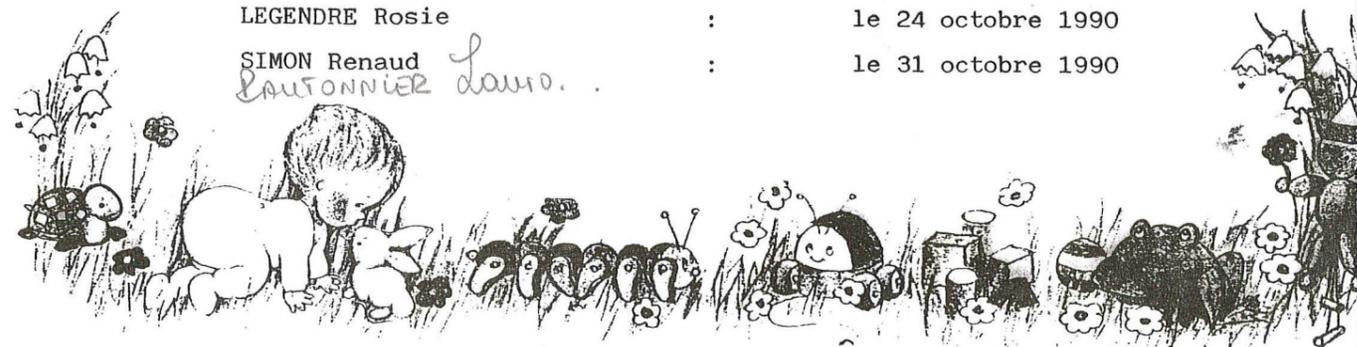
DEMOGRAPHIE

Du 1er novembre 1989 au 30 novembre 1990 nous avons enregistré :

- 22 naissances,
- 5 mariages,
- 10 décès.

NAISSANCES

GARRAULT Virginie	:	le 12 décembre 1989
CORNEE Pauline	:	le 23 décembre 1989
X DYLIS Julien	:	le 21 janvier 1990
X DROUYE Geoffrey	:	le 15 février 1990
X TROPEE Romain	:	le 12 mars 1990 <i>Rennes</i>
X TRAVERS Maxime	:	le 1er avril 1990 X
X POULARD Aude	:	le 19 avril 1990
X COURTAIS Pauline	:	le 15 mai 1990
REVERDY Cynthia	:	le 06 juin 1990
HANY Nolween	:	le 18 juin 1990
LERETRIF Flavie	:	le 20 juin 1990
GRANGER Basile	:	le 26 juin 1990
BEUCHER Karl	:	le 30 juin 1990
DROUYER Alexis	:	le 13 août 1990
GOUPIL Sébastien	:	le 18 août 1990
JEULAND Paul	:	le 02 septembre 1990
LEFEUVRE Elodie	:	le 04 septembre 1990
BODIN Antoine	:	le 11 septembre 1990
VETIER Jérémy	:	le 25 septembre 1990
ORRIERE Thomas	:	le 08 octobre 1990
LEGENDRE Rosie	:	le 24 octobre 1990
SIMON Renaud <i>SAUONNIER LAMO.</i>	:	le 31 octobre 1990



DECES

Marie GRANGER épouse PELLIER décédée le 08 mars 1990 à RENNES
 Cédric SAUVÉE décédé le 29 mars 1990 à SAINT M'HERVE
 Didier SAILLANT, décédé le 24 mai 1990 à CHATEAU GONTIER
 Maurice GARRAULT, décédé le 26 mai 1990 à VITRE
 Jules LEVEQUE, décédé le 08 juin 1990 à SAINT M'HERVE
 Rosalie GARRAULT veuve MOREL, décédée le 22 août 1990 à VITRE
 Jean Marie ORRIERE époux de Marie-Louise BARDOUX Décédé le 28/09/90 à VITRE
 Marie Louis HUCHET veuve LORIARD, décédée le 24 octobre 1990 à ST M'HERVE
 Jeannine GRANGER épouse DAVID, décédée le 30 octobre 1990 à RENNES
 Clémentine FROTIN épouse BEAUSSIER, décédée le 24 novembre 1990 à VITRE

MARIAGES

Patrick VETIER et Isabelle MELLET, mariés le 31 mars 1990 à SAINT M'HERVE
 Marc GOINARD et Clémentine OGER, mariés le 06 octobre 1990 à SAINT M'HERVE
 Xavier LOUIS et Catherine PASQUET, mariés le 03 mars 1990 à VITRE
 Jean-Marc AUBERT et Claudine ROSSARD, mariés le 20 juillet 1990 à DOMALAIN
 Yannick GENUUEL et Valérie GODEFROY, mariés le 1er septembre 1990 à ERBREE



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

- Denrées et fournitures.....	131 000	4,58 %
- Frais de personnel.....	538 050	10,82 %
- Impôts et taxes.....	8 000	0,28 %
- Travaux et services extérieurs.....	372 731	13,03 %
- Participations et contingents.....	637 133	22,28 %
- Allocations et subventions.....	59 500	2,08 %
- Frais de gestion.....	156 374	5,47 %
- Frais financiers.....	196 836	6,88 %
- Prélèvement pour dépenses d'investissement.....	759 980	26,58 %
	<hr/>	
	2 859 604	100,00 %

Recettes :

- Produits d'exploitaiton et domaniaux.....	141 556	4,95 %
- Produits financiers et recouvrements.....	34 036	1,19 %
- Dotations versées par l'Etat.....	1 000 173	34,98 %
- Impôts indirects.....	51 454	1,80 %
- Contributions directes.....	1 244 770	43,53 %
- Produits antérieurs (Année 1989).....	387 615	13,55 %
	<hr/>	
	2 859 604	100,00 %

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

- Acquisition matériels.....	97 993	3,04 %
- Réfection Abri Scolaire.....	4 000	0,13 %
- Aménagement Salle Louis Grimoux.....	500 000	15,49 %
- Aménagement Salle Réunion du Conseil.....	60 000	1,86 %
- Clocher Eglise.....	300 000	9,29 %
- Assainissement.....	1 139 706	35,29 %
- Chemins RUraux.....	350 000	10,83 %
- Acquisition terrain lagunage.....	150 000	4,64 %
- Acquisition terrain DROUYER.....	20 000	0,62 %
- Acquisition terrain GANDON.....	19 464	0,60 %
- Amortissement des Subventions d'Equipements.....	34 727	1,07 %
- Frais extraordinaire.....	6 169	0,19 %
- Acquisition Réserves Foncières.....	142 859	4,42 %
- Travaux Mairie.....	70 123	2,17 %
- Bibliothèque.....	150 000	4,64 %
- Aménagement ST ELOI et DROUYER.....	25 000	0,78 %
- Remboursement d'emprunts.....	84 643	2,62 %
- Dépenses Imprévues.....	74 863	2,32 %
	<hr/>	
	3 229 547	100,00 %

Recettes :

- Recettes d'investissement Reporté.....	647 096	20,03 %
- Subventions diverses ETAT, REGION, DEPARTEMENT..	348 037	10,78 %
- F.C.T.V.A.....	87 000	2,69 %
- Prélèvements sur recettes fonctionnement.....	759 981	23,53 %
- D.G.E.....	212 000	6,57 %
- Produit des emprunts.....	1 150 000	35,61 %
- Reprise Ancien copieur.....	400	0,01 %
- Vente Hangar terrain DROUYER.....	3 250	0,11 %
- Indemnisation tempête pour dégâts s/Eglise.....	21 783	0,67 %
	<hr/>	
	3 229 547	100,00 %

BATIMENTS COMMUNAUX - ESPACES VERTS

L'activité de la Commission a été très dense cette année. Elle s'est réunie en moyenne une fois par mois, sans compter les commissions élargies, dans le but d'étudier l'entretien et le devenir de l'espace communal.

Les aménagements culturel et cadre de vie

- Ouverture de la bibliothèque municipale au printemps. Grâce à l'équipe de bénévoles qui s'en occupe, le succès n'est plus à faire surtout auprès des jeunes.

- Rénovation de la salle de réunion de la Mairie cet été : le plafond, l'isolation, le chauffage électrique, l'éclairage, le nettoyage du parquet, la peinture, le décor. C'est un petit rajeunissement qui la rend plus confortable. Il n'y manque plus que les tables qui sont prévues prochainement.

- Le premier concours de maisons et fermes fleuries a été mis en place. C'est une incitation à l'aménagement d'un cadre de vie plus agréable à SAINT M'HERVE. C'est aussi une récompense pour les personnes qui ont fait l'effort d'agréments les maisons et les abords des fermes.

- Noël nous donne l'occasion particulière de décorer le bourg. C'est reparti pour cette année. La motivation des habitants doit donner à SAINT M'HERVE une image de dynamisme et de bonne ambiance de fête.

Pour 1991 : des projets à l'étude ou déjà en cours.

ENTREE NORD

- Création d'un espace vert (ancienne scierie)
- Aménagement de l'entrée "Rue d'Ernée".

ENTREE SUD

- La croix ST ELOI : Création d'une aire de pique-nique et plantations.

- Salle LOUIS GRIMOUX : ancienne école Publique désaffectée. Sa rénovation et son agrandissement pour en faire une salle polyvalente sont à l'étude et devraient être réalisés au cours de l'année prochaine

- L'église : des fissures de plus en plus importantes nous ont amenés à demander une étude des sous sols afin de vérifier l'assise du clocher. Les conclusions ne sont pas brillantes. Un terrain plus dur au Nord qu'au Sud occasionne des fissures. pour éviter "La Tour de Pise" il paraît indispensable de faire des travaux de consolidation qui consistent à injecter du béton dans le sol et à installer des tyrans métalliques en travers du clocher. Une rénovation de la charpente et des boiseries du clocher serait également nécessaire ainsi qu'un rejointement des murs extérieurs.

Comme vous pouvez le constater, l'année prochaine sera encore bien occupée.

LA SALLE LOUIS GRIMOUX : UNE SALLE POLYVALENTE

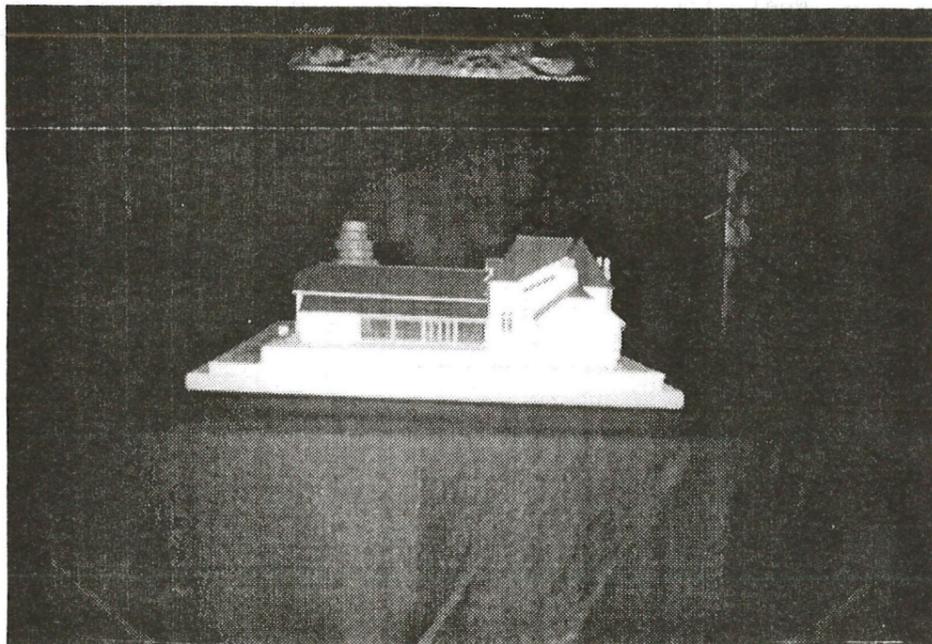
C'est le projet le plus important avec le Plan d'Occupation des Sols et l'assainissement du bourg, qui devrait marquer les années 1990 à SAINT M'HERVE.

Le Conseil Municipal a voulu associer le plus possible les SAINT M'HERVEENS.

Tout d'abord un recensement des besoins, et l'émission de souhaits avec les responsables d'associations, les habitants et membres du Conseil ont abouti, après réflexion mûrie sur un avant projet suivi d'un deuxième.

Le troisième étant le fondus des deux précédents s'est concrétisé par une maquette à l'échelle que Monsieur Daniel BOUET, l'architecte retenu pour ce projet, nous a présenté les 24 et 25 novembre. Cette présentation a été très appréciée (O.F. du 17 novembre 1990).

Les idées recueillies vont permettre de combler quelques lacunes et de peaufiner les projets pour en faire un lieu de rencontres sociaux culturels, de réceptions, de spectacles également, pour toutes les générations. La polyvalence de cette salle est un impératif pour la municipalité.



Louis GRIMOUX : Pourquoi ce nom ?

Pour beaucoup de SAINT M'HERVEENS, il est inutile de rappeler ce qu'a été Louis GRIMOUX pour ST M'HERVE : il a été Maire de la Commune de Mai 1953 à Mars 1971, directeur et maître d'école. Il a remis sur pied, et dirigé la Fanfare, crée un groupe de majorette et fût l'instigateur de la Section de Volley Ball. Voilà dix ans déjà qu'il nous a quitté.

L'architecture : Fin XIXe, début XXe

La construction doit remonter au tout début de ce siècle. Dans le projet d'agrandissement, Monsieur BOUET a tenu à conserver et su mettre en valeur le caractère architectural tout en lui donnant une allure moderne. La maquette en donne une idée. Il est toujours possible de la voir en Mairie.

Le financement du projet

L'état et la région par le biais du F.A.U.R. (Fonds d'Aménagement Urbain Régional) encouragent ces rénovations d'anciens bâtiments communaux dans la mesure où elles répondent à un programme donné.

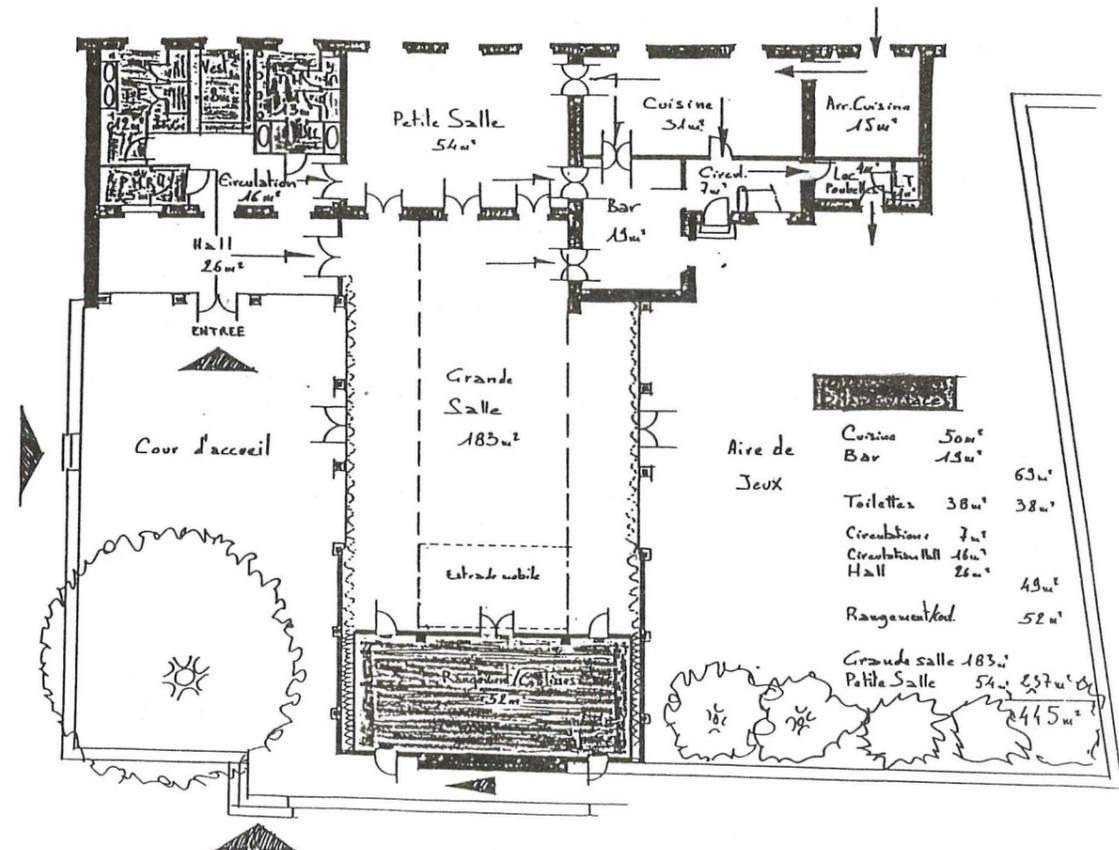
C'est un investissement qui devrait se situer autour de 2 millions de francs subventionné à 50 % + récupération de la T.V.A. ce qui ramène la part communale à environ 45 %.

Les surfaces doivent être assez importantes

Dans l'étude actuelle du projet il est prévu Hall-Vestiaires, deux salles, un coin cuisine et tous les services nécessaires. L'extérieur est composé d'une cour d'accueil sous le tilleul qui existe et une aire de jeux. Un parking est également prévu côté sud.

La réalisation pour 1991

Le Conseil Municipal serait bien évidemment heureux de pouvoir vous l'offrir pour Noël 1991.



COMMISSION CHEMINS RURAUX - VOIRIE MUNICIPALE

L'empierrement et le goudronnage viennent d'être faits pour les chemins suivants et l'investissement a coûté la somme de 168 800 F.

- Chemin de la Rouablère : Longueur 450 m
- Chemin du Bois Joly : Longueur 600 m
- Chemin du Baisle : Longueur 280 m

Le terrassement, la rectification et l'empierrement viennent d'être réalisées pour les chemins suivants et l'investissement représente la somme de 156 800 F.

- Chemin du Petit Cohigné : Longueur 520 m
- Chemin de la Mabonnière : Longueur 250 m
- Chemin de la Rouablère : Longueur 200 m

Les prévisions pour l'année 1991 :

Goudronnage du chemin du Petit Cohigné,

Voirie :

La route de Balazé a été réalisée par le département.

ORDURES MENAGERES



Depuis le janvier 1990, le ramassage des ordures ménagères est fait par l'intermédiaire du SICTOM. Nous remercions Monsieur BILHEUDE Marcel qui pendant une vingtaine d'années a effectué ce travail.

RAPPEL

Le dépôt des ordures ménagères se fait en bordure de routes communales.

1er CIRCUIT

La carrière de Maillé - route de la Géliinière - route de la Croixille - route du Pin - carrefour de la Gaumeraie - Maison Neuve - route de Potroton.

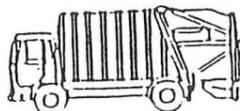
Pour ce circuit, les ordures doivent être déposées le Lundi soir pour ramassage dès le mardi matin à partir de 6 heures.

2eme CIRCUIT

Le Bourg et toutes les autres routes communales ainsi que certains villages tels que le Haut Grée, la Maserie, la Visseule, la Duchaise, le Moulin de Ville Cuite, la Haudairie, au bout du chemin de la Berhaudière, les Aulnaies et la Gérardière.

Pour ce circuit, les ordures ne doivent être déposées que le Mardi matin pour ramassage à partir de 8 heures.

ATTENTION



- Prière de signaler tous les changements dans la composition de la famille.

- Eviter les dépôts des sacs en dehors des dates de ramassage fait partie du souci de préserver l'environnement de son voisin. Est-ce si difficile ?

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

La loi du 7 janvier 1983, sur le transfert des compétences dans le cadre de l'Urbanisme permet aux communes de se doter d'un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.). Le Conseil Municipal lors de sa réunion du 14 mai 1990 a voté pour un projet de P.O.S. avec : huit voix, cinq voix pour une carte communale et un bulletin blanc.

Le P.O.S., c'est l'expression de la politique locale en matière de construction, de protection et d'équipements. Il permet d'analyser la situation existante et de déterminer les perspectives d'évolution des parties urbanisées.

Il localise des Zones, au nombre de trois :

- 1 - Les zones urbaines : dans lesquelles les capacités d'équipements publics existants permettent d'admettre des constructions.
- 2 - Les zones naturelles : dans lesquelles peut être exprimée l'interdiction de construire.
- 3 - Les zones d'urbanisation future : constituées d'espaces destinés à plus ou moins long terme à devenir urbains.

Il fixe les règles applicables par zone :

- Nature de l'occupation et de l'utilisation du sol
- Condition de l'occupation des sols. Accès, voirie, réseaux, caractéristiques du terrain, stationnement Espaces verts.
- Possibilités maximales d'occupation.

Pour conclure, le P.O.S. c'est d'abord une réflexion et des questions auxquelles il faut répondre.

- Quel avenir est désiré pour la commune ?
- Des Logements nouveaux sont-ils nécessaires ?
- Peut-on mieux utiliser les équipements existants, faut-il en prévoir de nouveaux ?
- Quels investissements communaux en résulte-t-il ?
- Quel patrimoine historique, écologique faut-il sauvegarder ?
- Quelles sont les richesses économiques à protéger ?
- Quelles activités économiques développer ? industrielles, artisanales, touristiques.
- Comment classer les terrains en zones constructibles, peu constructibles ou inconstructibles ?

PLAN D'EAU DE HAUTE VILAINE

Le Plan d'eau de Haute Vilaine d'une superficie de 153 hectares est l'un des plus grands du département. Construit en vue de soutenir l'étiage de la Vilaine et d'écreter les crues, il est devenu très attractif pour un public amateur de loisirs nautiques, ce qui a conduit le Conseil Général à un projet d'aménagement du plan d'eau. Ce projet devient réalité puisque vous pouvez constater que certains travaux sont déjà commencés, ils comprennent :

- Plage verte avec des espaces de sable et de pelouse sur le territoire de la commune de SAINT M'HERVE (Prix 150.000 F)
- Base nautique au lieu-dit "la Hairie" dotée d'une aire de stationnement, d'une aire de jeux pour les enfants, d'un bâtiment de stockage du matériel et d'un lieu de pédagogie nautique où pourront être organisés des stages (Base nautique + bloc sanitaire : 300.000 F, aire de jeux : 25.000 F, aire stationnement : 200.000 F)
- Aménagement d'un couloir d'un Kilomètre de long pour des championnats de canoë (60.000 F)
- Partie du Plan d'eau s'étendant du lieu-dit "La Berhaudière" jusqu'au bourg de BOURGON réservée aux pêcheurs.
- Création au lieu-dit "Le Bois Fretier" d'un terrain où les amateurs de sports équestres auront la possibilité de pratiquer le cross et l'attelage (10.000 F)
- Parcours de santé (CRAPA) à BOURGON (Coût 35.000 F)
- Huit kilomètres de chemins piétonniers, empierrés de 1,5m de large principalement sur la rive gauche (Coût 400.000 F)
- Création d'une réserve naturelle ornithologique au niveau du bois de l'Ile à BOURGON où les amis des oiseaux y découvriront à partir d'un point d'observation spécialement aménagé de nombreuses espèces de limicoles, d'échassiers. cette partie sera interdite aux pêcheurs et aux chasseurs.

Cet aménagement chiffré à 1.838.500 F sera pris en charge à 86 % par le département et la part des trois communes s'élèvera à la somme de 253 800 F.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

DEFINITION

C.C.A.S. : Centre Communal d'Action Sociale

L'aide Sociale est l'aide qu'apporte la collectivité publique à ceux qui ne peuvent faute de ressources suffisantes pourvoir à leur entretien ou aux soins qu'exigent leur état.

Il existe différentes formes d'aide sociale :

1 - L'aide Médicale

- * Aide Médicale à domicile : prise en charge du tiers payant par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (D.D.A.S.S.)
- * L'aide médicale Hospitalière : Prise en charge par l'aide Sociale des Frais de Séjour Hospitalier.
- * l'assurance Personnelle : Moyen de s'affilier à l'assurance maladie pour personnes non affiliées

2 - L'aide aux personnes âgées

- * l'aide ménagère à domicile : l'aide ménagère offre un soutien moral et ménager aux personnes âgées.

3 - L'aide aux personnes handicapées

- * l'allocation compensatrice
- * Carte d'invalidité
- * Aide ménagère au titre des personnes handicapées
- * demande d'hébergement en CAT
- * Placement Centres handicapés

4 - L'admission en Centre d'hébergement

5 - L'aide au famille dont le soutien indispensable effectue son service Militaire.

OU S'ADRESSER ?

La demande d'Aide Sociale doit être faite à la Mairie.

OU VA LE DOSSIER ?

Le dossier, une fois signé de la Mairie est transmis à la D.D.A.S.S. qui émet un avis favorable ou défavorable. l'avis de décision est ensuite envoyé en Mairie qui le remet au demandeur.

Pour tous renseignements concernant les dossiers d'aide sociale vous pouvez vous renseigner à la mairie.



L'ECOLE A SAINT M'HERVE

Le Vendredi 9 novembre 1990 a eu lieu l'Assemblée Générale de l'école.

Au cours de cette réunion, divers sujet ont été abordés :

La structure pédagogique

Table with 3 columns: Classe, Enseignant, and Nombre d'enfants. Rows include: Classe Maternelle (Mme PIRIOU Dominique, 34 enfants), Grande Section + CP (Mme RONCERAY Thérèse, 22 enfants), C.E. 1 - C.E. 2 (Mme COUDRAY Eliane, 29 enfants), C.M. 1 - C.M. 2 (M. MAIGNAN Yves, 15 enfants).

Cet effectif de 100 élèves représente 70 familles. 65 rationnaires fréquentent la Cantine (Madame FROTIN assurant la préparation des repas). Chaque jour (Sauf le samedi) nous accueillons les enfants à la garderie le matin à partir de 7 H 30 et le soir jusqu'à 19 H 00.

Les différents temps forts de l'année écoulée

Une bouffée d'air frais : Depuis la fin de l'année, la haie vive ceinturant les bâtiments scolaires a disparu. Nous avons pu ainsi découvrir ou redécouvrir l'Ecole. Prochainement, des aménagements floraux vont être exécutés pour la mise en valeur de cet espace et de ces bâtiments.

Une classe de découverte : Du 8 mai au 19 mai, les élèves du Cours Moyen accompagnés de leurs camarades de ST JEAN SUR VILAINE ont découvert la vallée d'Aure. Comme le dit si bien le slogan publicitaire : "Vallée d'Aure, Vallée en or", ils ont pu apprécier toutes les richesses touristiques de cette région. Les dix jours passés sur place ont été bien occupés : Thermes, Fromagerie, Randonnée dans le parc national, Excursion en Espagne, centrale hydro-Electrique, retraite aux flambeaux à Lourdes sans oublier les plaisirs de la neige à la station de Piau-Engaly...

Si le Plan principal reste la découverte du milieu géographique, nous ne négligeons pas d'autres aspects comme la vie en groupe, l'acquisition et l'utilisation d'une plus grande autonomie...

Dans l'ensemble, ce séjour s'est très bien déroulé et nous souhaitons que les enfants en gardent un merveilleux souvenir.

L'éveil musical : Au cours de l'année 89-90, nous avons bénéficié, chaque semaine, de la venue de Sophie (Professeur de Musique engagée pour intervenir dans les Ecoles) au niveau des deux classes suivantes.: C.P. et C.E. 1-C.E. 2. Ainsi en collaboration avec les enseignants, un éveil musical a été mis en place pour aboutir à la création d'un conte dans chaque classe.

Les enfants en étaient les grands réalisateurs puisqu'ils ont composé le texte et imaginé toute la bande sonore. Ils l'ont présenté lors de la fête de fin d'année. L'ensemble des parents a apprécié ce spectacle et a pris conscience de l'importance du travail réalisé.

Le Carnaval : Le samedi 10 février, tous les enfants de l'Ecole, des plus petits aux plus grands, ont pris plaisir à se costumer en : Zorro, Cendrillon, Davy Crocket, Pierrot... pour défiler dans les rues de notre charmante cité. De plus le soleil était au rendez-vous. Tous sont disposés à le refaire cette année. Même quelques parents ont posé leur candidature. Affaire à suivre ...

Et le mois de juillet ! : Le 7 juillet, 32 enfants et 48 adultes, amoureux de la petite reine, se sont retrouvés "Allée des sports" pour notre traditionnelle manifestation : TOUT SAINT M'HERVE A VELO

Le 15 juillet, notre fête d'été a obtenu un réel succès. Que ce soit le matin avec la messe en plein air suivie du lâcher de ballons (certains ont été retrouvés au delà de LAVAL).

Où l'après-midi avec notre défilé riche en couleurs (des hollandais et des Autrichiens précédant avec fierté leur char respectif : un moulin et une charmante maison Tyrolienne) "On n'a jamais vu à SAINT M'HERVE un aussi beau défilé commentaient certains spectateurs.

Avec les "Saltimbanques" et les "Majorettes de Saint M'Hervé" qui ont su captiver tout au long de l'après-midi l'attention de nombreux spectateurs.

Sans oublier le Sympathique buffet campagnard qui a permis à tous les participants de finir la fête dans la bonne humeur.

Nous profitons de cet article pour adresser un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réussite de cette fête.

Les projets 90-91

Le Plus important sera sans nul doute l'aménagement de la classe maternelle et de la salle de jeux.

Nous souhaitons lui donner une petite touche contemporaine pour que les enfants aient envie de rester à l'école.

Au niveau pédagogique, l'accent sera mis sur les différentes formes de lecture.

Les deux comités ont accueilli 4 nouveaux membres :

- Madame Myriam JEULAND, Monsieur Théophile BOUE, Madame Gisèle VETTIER, Monsieur Fabrice NIVOIX

Quatre autres parents ont quitté les comités. Nous tenons à les remercier des différentes actions qu'ils ont menées pour assurer le bon fonctionnement de l'école.



CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES

L'année 1990 a vu le lancement du premier concours communal maisons fleuries. Malgré la sécheresse, les habitants ont été invités à fleurir leurs maisons. Une dizaine de Candidats se sont inscrits à la Mairie. Le Jury composé de conseillers, de spécialistes en espaces verts a visité les maisons fleuries. Une soirée a réuni les participants et le conseil municipal pour une remise de récompenses le vendredi 14 septembre 1990. Le Maire a déclaré " Ce premier concours est un début, il reste à l'améliorer. Il nous faut poursuivre cet effort d'embellissement Chacun doit échanger ses connaissances en ce qui concerne le fleurissement. La Commune envisage pour 1991 de fleurir le centre bourg avec la pose de bacs à fleurs "

Une projection de diapositives sur le concours départemental 1989 des maisons fleuries, a montré les diverses possibilités de fleurir avec goût sa maison individuelle.

Voici le classement du concours pour l'année 1990 :

Catégorie "Maison avec jardin"

1er prix : Madame GANDON - Rue de Balazé
 2eme prix : Madame LUCIEN - Rue des Ecoles
 3eme Prix : Madame VETTIER - Rue des Ecoles

Catégorie " Décor Floral"

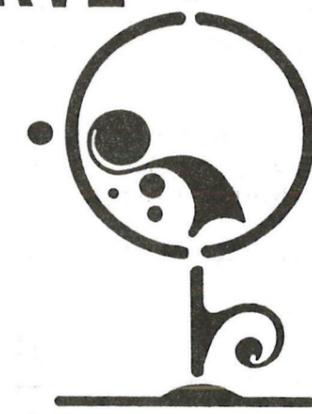
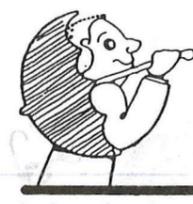
1er Prix : Madame LEROUGE - La Goussonnière
 2eme Prix : Madame MOREL - Le Point du Jour
 3eme Prix : Madame VETTIER - Les Biausses.



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

**LE PRINTEMPS
DE
ST M'HERVÉ**

Président..... Joël HUET
 Vice Président.. Hans Walter JANKOWIAK
 Secrétaire..... Daniel GAUTIER
 Trésorier..... Daniel DOURDAIN



But : Promouvoir et dynamiser le commerce et la vie associative locale

Nombre de participants locaux :

- 22 entreprises
- 4 associations
- 2 particuliers
- 5 participants extérieurs

Manifestation "Printemps de SAINT M'HERVE le 5 et 6 mai 1990

Cotisation allant de 350 F à 3 200 F.

Budget global 36 000 F. dont environ 30 000 F de budget publicitaire et le reste se divisant entre les différentes taxes, frais de services et divers fonctionnement.

La réunion de synthèse n'ayant pas encore eu lieu, nous pouvons tout de même dire que, si, globalement le résultat est positif, il n'en reste pas moins que la moindre affluence constatée par rapport à l'année 1988 prouve que le système est déjà usé. Par conséquent, l'opération ne peut être renouvelé qu'avec l'apport d'un support attractif de foule.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La Bibliothèque Municipale de SAINT M'HERVE ouverte le 5 mai 1990 est en bonne voie avec ses 50 familles adhérentes. Ainsi parents et enfants surtout, viennent dévorer, renifler les mots, les histoires, les romans.. Les Livres ont été renouvelés le 15 octobre 1990 par la bibliothèque départementale de prêt. Les Revues se font attendre mais devraient pointer leur nez pour la fin de l'année. L'équipe de permanents bénévoles assure le bon fonctionnement de cet équipement municipal. Elle projette quelque animation pour 1991 :

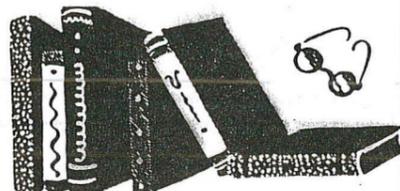
"Samedi 2000", un après-midi pour la jeunesse avec des surprises !

Récemment, la Bibliothèque a obtenu un prêt d'ouvrages de référence à consulter sur place (encyclopédies, atlas, dictionnaires, etc...) pour une valeur de 16 000 F. Ces livres seront en rayon dans le courant du 1er Trimestre 1991.

Nous souhaitons un équipement de livres en fonds propre. Les habitants de la commune qui possèdent des livres en bon état dont ils n'ont plus usage, peuvent en faire don à la Bibliothèque.

Nous sommes à votre disposition aux heures de permanence suivante

- le Mercredi de 10 H 00 à 11 H 00
- le Samedi de 14 H 00 à 15 H 00
- le Dimanche de 10 H 30 à 11 H 30



PETITE ENFANCE POMME DE REINETTE ADMR

L'association Pomme de Reinette nouvellement attachée comme service petite enfance à l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) existe maintenant en lieu fixe à la salle des fêtes de BALAZE. Chaque Vendredi, 12 enfants de 0 à 3 ans sont accueillis par une éducatrice diplômée assistée de parents à tour de rôle. Cette journée de crèche hebdomadaire réunit des enfants de 5 communes du secteur (SAINT M'HERVE, TAILLIS, BALAZE, MONTREUIL, VITRE).

Il nous paraît essentiel que les jeunes enfants du milieu rural agrandissent leur champ d'éveil par de nouveaux contacts avec d'autres enfants, d'autres adultes et s'ouvrent à la vie de groupe par le biais de jeux et de diverses activités en commun. Cette expérience de crèche facilite l'entrée en maternelle et atténue les appréhensions courantes de la vie en société pour les tous-petits. De plus ce système de garde entraîne un certain dynamisme des enfants et des adultes sur nos communes ; car autour des intérêts et des besoins des enfants, de nouveaux échanges entre parents se créent et ne sont pas négligeable vu l'isolement croissant du milieu rural.

Les familles intéressées par le service peuvent prendre contact avec Marie-Claire SAUVEE, la Verrerie, 35500 SAINT M'HERVE.

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

L'association foncière de remembrement de SAINT M'HERVE a été créée en 1983, dans le but de participer à l'adjudication et à la réalisation des travaux connexe au remembrement.

Ces travaux concernaient :

- 1- La remise en état des sols, l'arasement des talus et le comblement de vieux chemins.
- 2- Les travaux hydrauliques, les plus importants avec le nettoyage, le creusage et l'amélioration des cinq grands fossés qui sillonnaient la commune.
- 3- La création de nouveaux chemins d'exploitation et l'amélioration de certains autres.

Tous ces travaux d'un coût élevé furent réalisés en partie grâce à des subventions.

Le Bureau de l'association foncière fut composé de 14 membres désignés par les services de la Préfecture de la D.D.A. et ils se nomment :

Représentant de la Municipalité.....	Romain LERETRIF
Président.....	Théophile BOUE
Vice-Président.....	Rémi BEAUDOUIN
Secrétaire.....	Henri MOREL
Autres Membres.....	11 personnes

Aujourd'hui le rôle de cette association est l'entretien des chemins d'exploitation réservés à la servitude des terres, l'entretien des grands ruisseaux d'une longueur totale de 11 kms, le reboisement par la création de haies brise-vent. Ces plantations sont subventionnées par le Conseil Général à raison de 5 F le mètre linéaire, et pour l'hiver 90/91 douze exploitants se sont inscrits pour obtenir cette subvention.

ASSOCIATION FAMILIALE RURALE

Composition du Bureau :

Président.....	Denis LELIEVRE
Vice-Président.....	Jeanine GENOUEL
Secrétaire.....	Nicole GENOUEL
Trésorier.....	Rolande AMIOT
Membres.....	Marie-Thérèse GUILLOIS, Marie-France POULARD Solange ORHANT, Maryvonne FAUCHEUX

Nombres d'adhérents : 25 familles

Une ruche a été organisée pendant le mois de juillet du 2 au 27 avec la participation d'environ 50 enfants.

CLUB DE L'AMITIE

Fondé en 1974, le Club adhère au groupement des Clubs de l'amitié d'Ille et Vilaine.

Composition du Bureau :

Président.....	Joseph ORHANT
Vice Président.....	Marie DAVID - Pierre GENOUEL
Trésorier.....	Henri GANDON
Trésorier Adjoint.....	Marie-Claire ORHANT
Secrétaire.....	Joseph BOYERE
Secrétaire Adjoint.....	Cécile TRAVERS
Autres Membres.....	13 personnes

Le Nombre d'adhérents est de 113 Personnes.

Tous les mois le 3eme jeudi, est organisée une réunion l'après-midi à la Salle communale, afin de jouer aux cartes, aux palets et à divers jeux. Réunion le 1er jeudi de chaque mois pour les joueurs de palets.

Pendant les réunions nous fêtons les anniversaires et les fêtes du mois en cours. Nous organisons pendant l'année des concours de belote et de palets auxquels sont invités les clubs des communes environnantes.

La principale réunion est organisée à la Peinière avec une messe célébrée à la Chapelle, puis un repas avec la participation de tous les adhérents. Une sortie a été organisée à SAUMUR le 28 juillet pour voir le Carrousel.

Le But de notre Club est de donner un peu de distraction aux retraités en créant des liens entre eux ; et nous espérons avoir de nouveaux adhérents au cours de l'année 1991.



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS - AFRIQUE DU NORD

Composition du Bureau :

Président d'Honneur.....	Louis HERY (35-45)
Président.....	Henri CAILLET (AFN)
Secrétaire.....	Francis AUBERT (AFN)
Trésorier.....	Francis SIMON (AFN)

L'assemblée générale s'est déroulée le 23 février 1990 à la Salle Louis Grimoux avec la participation d'environ 35 anciens Combattants accompagnés de leurs épouses. Le tiers sortant fut réélu à une large majorité. La soirée s'est achevée par une galette des rois.

L'armistice du 8 mai 1945 a été très dignement commémorée le Dimanche 13 mai 1990.

Le Samedi 28 juillet 1990 tous les adhérents se sont retrouvés à l'occasion du méchoui organisé par la section et un bal public a clôturé la soirée à la salle Louis Grimoux.

AMICALE DES PALETISTES DE SAINT M'HERVE

Composition du Bureau :

Président.....	Joseph BENARD
Vice-Président.....	Gérard LEMOINE
Secrétaire.....	Michel BOULIERE
Trésorier.....	Jean-Claude GENOUEL
Membres Actifs.....	Jean-Yves AMIOT ; Georges GADBOIS ; Michel BLANCHET ; Yves NEVEU.

Environ 70 personnes adhèrent à l'amicale.

Manifestations organisées en 1990 :

- 2 concours communaux,
- 2 concours régionaux,

Le huit septembre 1990 un concours communal s'est déroulé en présence de nombreuses équipes, et la journée s'est terminée autour d'un Buffet Campagnard.

SECTION FOOT BALL

RESULTATS DE LA SAISON 89/90

Equipe Seniors A : 2eme division termine 4eme Sur 12
 Equipe Seniors B : Promotion du 2eme division termine 11eme sur 12
 Equipe Juniors : Excellence termine 6 eme sur 10
 Equipe Cadets : Promotion termine 9 eme sur 10
 Equipe Minimes : Promotion termine 8 eme sur 10
 Equipe Pupilles : Termine 7eme sur 8

Le tournoi annuel s'est déroulé le dimanche 10 juin 1990, et l'équipe de la Vitréenne bat enfin une entente ST M'HERVE, BOURGON, LA CHAPELLE ERBREE par 2 à 1. En finale des vaincus ST M'HERVE bat ST CHRISTOPHE



NOUVELLE SAISON 90/91

Nombre de licenciés : 60

Engagement en Championnat :

Equipe Seniors A : 2eme Division , classement au 30.11.90 11eme sur 12
 Equipe Seniors B : 3eme Division , Classement au 30.11.90 2eme sur 12

- 17 ans	Excellence	Equipes composées de joueurs de ST M'HERVE LA CHAPELLE ERBREE et ERBREE Classement au 30.11. 90 1er
- 15 ans	Promotion	
- 13 ans	Promotion	

Pupilles : Joueurs de ST M'HERVE et La CHAPELLE
 Poussins : Joueurs de ST M'HERVE ET LA CHAPELLE

SECTION VOLLEY-BALL

Composition du Bureau :

Président..... Nicole CORDELIER
 Vice-Président..... Nicole GENOUEL
 Secrétaire..... Myriam JEULAND
 Trésorier..... Isabelle GRANGER
 Membres..... 8 personnes

Nombre de licenciés pour la saison 90/91 : 40

Résultats de la saison 89/90

Equipe 1 en promotion d'excellence termine 7eme sur 8
 Equipe 2 en seconde division termine 7eme sur 8

Un tournoi mixte détente a eu lieu le samedi 19 mai, avec la participation d'une douzaine d'équipes. Il a été remporté par l'équipe de CHATEAUBOURG.

A l'occasion de ce tournoi, un appel a été lancé aux personnes désirant former une équipe mixte détente pour le championnat 90/91. Une vingtaine de personnes se sont inscrites et nous avons engagé 2 équipes pour ce championnat. Les rencontres se déroulent à la salle polyvalente le Vendredi soir à partir de 20 heures 30, venez les encourager.

SECTION TENNIS

Jetons un dernier regard sur les montées au filet de la saison 89/90 pour vous préciser de quelle façon se sont terminées les volées gagnantes de nos tennismen :

- Equipe masculine N° 1..... Termine 4eme
- Equipe masculine N° 2..... Termine 6eme
- Equipe féminine N° 1..... Termine 2eme



Saison 90/91

- Equipes engagées :
- 2 équipes masculines
 - 1 équipe féminine
 - 2 équipes minimes garçons

Cours et Stages

Les cours sont dispensés par Didier HIMENE, professeur de tennis du S.I.D.E.C.

Si vous souhaitez débiter ou vous perfectionner au TENNIS contactez : Marc TRAVERS au 99.76.72.19

NOUVEAUTE !

Suite à la demande de plusieurs parents les membres du Club se proposent d'encadrer les enfants qui n'ont pu prendre des cours avec Didier HIMENE (Contactez le 99.76.72.19)

RESERVEZ cette date : le Samedi 23 mars 1991

la section TENNIS Organisera
 UNE CHOUCROUTE

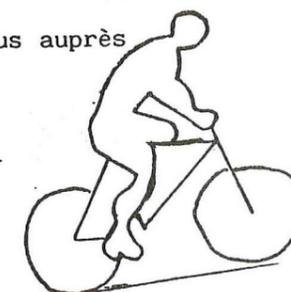
Renseignement auprès de Jean-Claude GENOUEL au 99.76.70.07. a partir du 01er février 1991.

UN NOUVEAU SPORT : LE BICROSS

Il existe un sport peu connu à SAINT M'HERVE : Le Bicross. Cela peut devenir une réalité si une demande se fait sentir, car nous venons d'avoir des contacts avec un entrepreneur disposé à mettre à notre disposition un terrain qu'il aménagerait lui-même pour la pratique de ce sport.

Si le creux et les bosses ne vous font pas peur inscrivez-vous auprès de :

Café BEAUDUCEL Tél : 99.76.73.41
 Victoire de SAINT M'HERVE : Mrs Henri GANDON- André GENOUEL- Jacques DERIENCOURT
 Mairie de SAINT M'HERVE Tél : 99.76.70.01



CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION
DES SAPEURS POMPIERS DE ST M'HERVE

La compagnie regroupe 12 pompiers qui se réunissent le 1er dimanche de chaque mois pour les instructions, la vérification et le fonctionnement du matériel.

Au cours de l'année 1990, nous sommes intervenus :

- 7 fois pour des feux de cheminée
- Pour des déblaiements d'arbres suite à la tempête,
- 3 fois pour des feux de fermes, granges et autres,
- 2 fois pour fermeture de vannes, conduites d'eau,
- 30 fois pour destruction de nids de guêpes et frelons,
- 10 fois pour des feux de broussaille, champ de blé, paille et bois

Le 2 décembre 1990, la Sainte Barbe a été l'occasion pour le Maire, de renouveler ses encouragements à l'ensemble du corps des Sapeurs-Pompiers de SAINT M'HERVE pour le travail effectué, et aussi de féliciter deux d'entre eux :

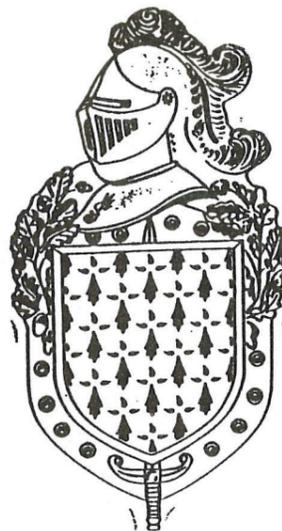
Monsieur Michel REVERDY a reçu le grade d'adjudant pour la réussite à un concours passé cette année.

Monsieur Julien LOURY pour ses quinze années de service au centre de première intervention, sa disponibilité, son dévouement, a été nommé 1er classe.

A la fin de cette sympathique réunion tous les membres du centre de première intervention, ainsi que leurs épouses, et certains conseillers municipaux ont partagé le verre de l'amitié.



LE MOT DU MAIRE



GENDARMERIE NATIONALE

La Brigade de Gendarmerie de CHATILLON EN VENDELAIS, vous rappelle que :

- Pour les appels urgents : téléphone 17 (appel gratuit)
- En cas de changement d'adresse dans le même département, il faut s'adresser à la Brigade de Gendarmerie du nouveau domicile afin d'effectuer la rectification de l'adresse sur la carte grise (délai de quinze jours), se munir d'un justificatif du nouveau domicile (facture E.D.F. - Eau ETC..)
- Les réservistes du Service National doivent effectuer leur changement d'adresse à la Brigade du nouveau domicile.

- Les personnes âgées ou vivant dans des villages isolés, reçoivent fréquemment la visite d'individus douteux se disant brocanteurs ou marchands de meubles. Il serait souhaitable lorsque de tels individus se présentent, de relever le numéro d'immatriculation de leur véhicule et de communiquer celui-ci à la Brigade de Gendarmerie à l'occasion du passage d'une patrouille.

- Depuis quelques temps, certaines personnes sont victimes d'appels téléphoniques anonymes répétés. Si vous faites l'objet de tels appels, sachez que la Gendarmerie dispose de moyens pour mettre sous surveillance les lignes téléphoniques afin de déterminer la provenance de ces appels intempestifs.

- Les jeunes gens, dans le premier mois du trimestre suivant leur 17 ans doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile.

- A partir de 18 ans, ils pourront effectuer leur service national dans la Gendarmerie. Pour cela, ils peuvent s'adresser à la Brigade de Gendarmerie de CHATILLON EN VENDELAIS où il leur sera fourni les renseignements nécessaires afin d'établir leur dossier.

LA POSTE

L'agence Postale permet à chacun d'avoir, à proximité une sorte de "Guichet Annexe" où la plupart des opérations effectuées dans un bureau de Postes sont possibles.

Ainsi, à l'agence postale de SAINT M'HERVE, ouverte 08 H à 12 H 00 et tenue par Madame BRILLAND, vous pouvez déposer votre courrier, ordinaire ou recommandé, lettres et paquets.

Vous y obtiendrez en outre des renseignements sur tous les services financiers de la Poste : expédition de mandats ordinaires, ouvertures compte-chèques postal ou compte d'Epargne, épargne-logement etc...

Enfin, un Conseiller Postal pourra éventuellement vous expliquer les différents produits Epargne-Retraite-Assurance que vous propose désormais la Poste (Prendre Contact ou Rendez-vous).

Pour toutes ces raisons, utilisez les services et prestations mis à votre disposition. Vous ferez une économie de temps et de déplacements, vous contribuerez au maintien d'une présence postale, particulièrement appréciée en milieu rural.



MISSION LOCALE DU PAYS DE VITRE

"La Mission Locale du Pays de Vitré a pour fonction d'aider les jeunes à s'intégrer dans le monde du travail. Pour cela, elle propose aux jeunes sans emploi, de 16 à 25 ans, des formations qualifiantes.

Elle s'efforce de trouver des solutions aux transports en organisant des ramassages avec les entreprises ou des prises en charge avec les transports scolaires.

Prenez directement contact avec elle au 99.75.18.07 ou venez vous informer auprès de votre Mairie.

L'HISTORIQUE DE SAINT M'HERVE

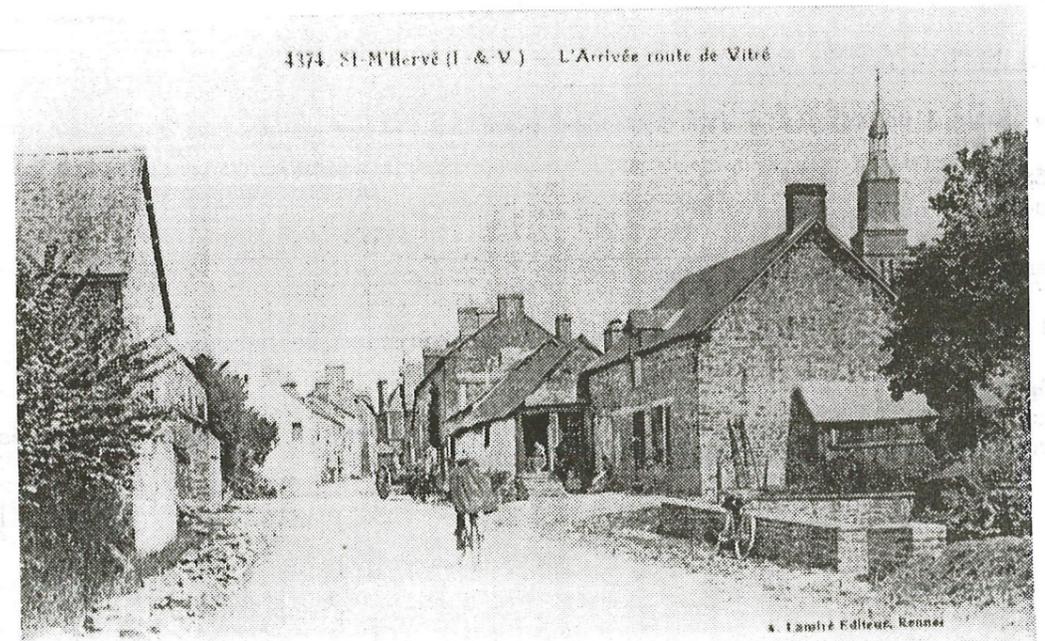
Vous qui connaissez l'histoire de SAINT M'HERVE, qui vous intéressez à la vie de votre commune ou qui possédez des documents anciens sur ses grands moments historiques, faites vous connaître auprès de :

SECRETARIAT DE MAIRIE
ou
Monsieur Jacques DERIENCOURT

Téléphone : 99.76.70.01
Téléphone : 99.76.74.69

En mettant en commun nos connaissances et nos souvenirs peut être réussirons nous à écrire l'histoire de notre commune, du présent en retournant sur la trace de nos ancêtres. Alors peut-être nous connaissons l'origine du nom "SAINT M'HERVE", si la population a été révolutionnaire en 1789 etc...

4374 St-M'Hervé (I & V) - L'Arrivée route de Vitré



© 1984 Editeur, Rennes

BOTTE A IDEES

1 - Sens Interdit rue des écoles

Les riverains de la rue des écoles demandent la suppression du panneau "sens interdit" dans leur rue.

Réponse

Afin de ne pas causer de gêne aux riverains, il a été posé une indication "Sauf Riverains"

2 - Ralentisseurs "Route d'Ernée"

Suggestion d'un habitant de SAINT M'HERVE de poser des ralentisseurs "Route d'Ernée."

Réponse

Il existe déjà une bande sonore de ralentissement (gravillons) indiquant l'entrée du bourg de SAINT M'HERVE. D'autre part s'il faut mettre en place des ralentisseurs, sous quelles formes ? et à quel endroit ?

3 - Nom de la salle "Louis GRIMOUX"

Un avis contraire à la nomination de la Salle , a été émis.

Réponse

Le souvenir de tout ce qu'il a fait pour SAINT M'HERVE (maire de 1953 à 1971) mérite qu'on lui rende hommage en donnant son nom (en accord avec Madame GRIMOUX , son épouse) à cette salle qui l'aurait ravi s'il avait pu en disposer de son temps.

4 - Miroir rue de Vitré

La pose d'un miroir a été demandée pour le virage de la rue de Vitré.

Réponse

Idée à étudier.

Panneau indiquant le barrage

il est demandé la pose de panneaux pour indiquer le barrage

Réponse

Ces travaux sont de la compétence du département, et seront réalisés dans le cadre de l'aménagement du barrage.



Joyeuse Noël



L'équipe du Bulletin d'informations,
Bernadette DINOMAS, Jean HERVAGULT
Jacques DERIENCOURT, Constant DAVID.

- est heureuse de vous offrir
ce deuxième numéro.

Vous lui pardonnerez les oublis
ou anomalies.

Merci à toutes les personnes qui ont
décoré leur habitation pour les
fêtes de fin d'année.

